

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2016

Présents : BIENVENU Alain, VERDON Gérard, SANFAUTE Odile, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, CHARBONNEAU Katlyne, DAUBORD Laurence, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, GUILLON Richard et PINEAU Dominique

Absent : Monsieur Charles TRICHET

Pouvoir : Madame Laurence PICORON à Madame Katlyne CHARBONNEAU
Monsieur Éric LAGACHE à Monsieur Jean-Pierre BRISSON
Madame Martine THOMAS à Madame Anne AIME

Secrétaire de séance : Madame Laurence DAUBORD

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2016

OBJET 217 – TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Vu le marché de travaux « Travaux de voirie 2016 »

Vu l'ouverture des plis en date du 15 juillet 2016

Vu l'analyse des offres suivante :

Entreprise	Prix			Valeur technique				TOTAL
	Prix HT	Note sur 10	Pondération 60%	Moyens matériels et humain sur 10	Qualité et provenance des matériaux sur 10	Note sur 20	Pondération 40%	
EIFFAGE	24 758,00 €	10,00	6,00	8	8	16	3,20	9,20
COLAS	25 852,00 €	9,58	5,75	8	8	16	3,20	8,95
RACAUD	25 103,75 €	9,86	5,92	5	7	12	2,40	8,32

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Retient l'offre de l'entreprise EIFFAGE
- Autorise Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Gérard VERDON – Adjoint au Maire, à signer toute pièce relative à ce marché.

OBJET 218 – DEMANDE D’OUVERTURE D’UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame Odile SANFAUTE – Adjointe au Maire de Le Langon propose à l’assemblée d’autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de ligne de trésorerie utilisable par tirages avec La Banque Postale selon les conditions suivantes :

Montant : 60 000 €

Durée : 364 jours

Date de prise d’effet : 30 août 2016

Taux d’intérêt : Eonia + marge de 1,100 % l’an

Commission d’engagement : 250 €

Commission de non utilisation : 0,100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d’effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de La Banque Postale l’ouverture d’une ligne de trésorerie d’un montant de 60 000 € tel qu’énoncée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette ligne de trésorerie

OBJET 219 – MODIFICATION DU POSTE D’ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI-CAE ET SUPPRESSION DU POSTE D’ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES DANS LE CADRE D’UN EMPLOI AVENIR

Vu la délibération 178 du 10 mars 2016 portant sur l’ouverture d’un poste d’adjoint technique pour 28 heures hebdomadaires dans le cadre du dispositif CUI-CAE pour une durée de 1 année ;

Vu la délibération 208 du 21 juin 2016 portant sur l’ouverture d’un poste d’adjoint technique pour 31,17 heures hebdomadaires dans le cadre d’un emploi avenir pour une durée de 1 année à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Considérant que l’agent recruté sur le poste ouvert dans le cadre du dispositif CUI-CAE dispose des qualifications recherchées pour les missions proposées au poste ouvert dans le cadre d’un emploi avenir ;

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

- Supprime le poste d’adjoint technique ouvert dans le cadre d’un emploi avenir par délibération 208 du 21 juin 2016
- Modifie la durée hebdomadaire du poste d’adjoint technique ouvert dans le cadre du dispositif CUI-CAE par délibération 178 du 10 mars 2016, en le portant à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2016.

OBJET 220 – RPI LE LANGON – PETOSSE : OUVERTURE DE CLASSE

Vu la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal en 1995 par les Communes de Le Langon et de Petosse ;

Vu les effectifs inscrits dans chacune des Communes pour la rentrée scolaire 2016-2017 ;

Considérant que le seuil d'ouverture d'une classe est largement atteint sur la Commune de Petosse (71 inscrits pour 2 classes ouvertes) ;

Considérant la demande d'ouverture de classe faite conjointement par les Directeurs des écoles du RPI Le Langon – Petosse auprès de l'Inspection Académique ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la demande d'ouverture de classe

OBJET 221 – VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Décide de vendre le matériel communal suivant :
 - 56 tables de la salle polyvalente au prix de 10 € l'unité
 - 1 gyrobroyeur « débroussaillage » ED 1902 au prix de 1 000 €
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ces biens

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Dans le cadre de leur neuvième tournoi, le Tennis Club le Rebond Sud Vendée a sollicité le concours de la Commune pour l'attribution de lots. 70 € de bons d'achat leur seront remis.
- ✚ Monsieur Dylan GUILLON est autorisé à enlever le tas de terre situé lotissement la Maison Neuve sous réserve qu'il le retire dans son intégralité ce qui facilitera l'entretien par les services techniques de la Commune.
- ✚ Le prochain Conseil Municipal est fixé au 1^{er} septembre 2016

La séance est levée à 21h30